



Conseil communal du Chenit

Rapport

de la Commission du Conseil communal nommée le 12 août 2025.

Objet : Réponse à la motion : « économies d'énergie » déposée le 4 septembre 2006 par M. le Conseiller communal Carmelo Sciascia.

Préavis n° 10 / 2025

Au conseil communal du Chenit,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le lundi 15 septembre 2025 à l'Hôtel de ville du Sentier.

Étaient présents :

- M. Cyril Maillefer, RV.
- M. Reynold Keusen, UDI, en remplacement de Mme Françoise Reymond UDI.
- M. David André, F3.
- M. Nicolas Etienne, RV, 1^{er} membre et rapporteur
- M. Alexandre Golay, UDI, était absent.

La délégation communale était composée de Mme Carole Dubois et de M. Olivier Baudat. Elle était accompagnée de M. Philippe Gertsch Responsable des bâtiments communaux et de M. Nicolas Guignard, Gestionnaire du Fonds développement durable et énergies renouvelables.

La motion de M. Sciascia demandait :

- 1) D'établir un rapport annuel sur la consommation énergétique des bâtiments communaux.
- 2) D'étudier des énergies de substitution susceptibles d'être développées dans notre commune.
- 3) De proposer des mesures concrètes, y compris budgétaires, pour diminuer progressivement la consommation d'énergie de la commune de 2 % par an, dès l'année 2008.

Si la municipalité de 2006 n'a pu répondre à cette motion dans des délais conventionnels, force est de constater, que la Municipalité actuelle y apporte de très bonnes réponses.

Le premier point de cette motion est aujourd'hui réalisé. La commune s'est dotée d'un outil : *EnerCoach* lui permettant de connaître précisément ces valeurs. Et la modification des compteurs électriques de la société électrique afin de permettre un relevé à distance plus régulier y contribuera également.

Le second point de cette motion semble également avoir été atteint. Les municipaux présents ont pu nous montrer une étude déjà réalisée pour notre commune, que M. Nicolas Guignard nous présentera prochainement, et traitant du potentiel énergétique renouvelable identifié sur le territoire de notre commune. Document que la commune compte utiliser pour guider ses choix en matière d'investissements dans la production d'énergie.

Dans le cadre du programme politique et climatique 2024 – 2028 de la commune du Chenit ainsi que dans le cadre de la certification « Cité de l'énergie », label que notre commune doit recevoir le 27 septembre 2025, la municipalité a établi une Planification Énergétique Territoriale (PET) mettant en avant les énergies locales représentant le potentiel le plus intéressant. Le développement du chauffage à distance ces dernières années, du parc solaire photovoltaïque en sont la partie visible. La commission a été heureuse d'apprendre, à l'heure où la Suisse, dans le cadre d'accords avec l'Union Européenne, parle d'abolir un prix plancher pour les personnes qui produisent de l'électricité durant les heures pleines, que la commune, ainsi que la société électrique planchait sur la possibilité de vendre l'électricité produite aux heures pleines non seulement à ses voisins, mais à toute la Vallée.

Enfin, concernant le 3^e point de cette motion, plusieurs mesures déjà prises y contribuent. Nous notons que les contraintes cantonales ainsi que celles liées aux bâtiments historiques classés rendent parfois la tâche ardue. Par exemple lorsqu'il est question d'isoler un bâtiment tel que l'Essor, en ayant comme seule possibilité d'isoler de manière extérieure les murs côté bise et côté vent. Néanmoins, la commune avance petit à petit sur ce chemin. Les bâtiments les plus énergivores sont clairement identifiés. Chaque projet à un coût important et la commune doit décider des priorités. L'isolation de bâtiments appartenant à la commune ou aux villages a déjà été réalisée et d'autres le seront encore dans les années à venir.

La commission a également été satisfaite d'apprendre que dans les futurs projets de constructions de la commune tel que celui de l'école du futur, dans sa phase 1, une attention particulière a déjà été portée à cet aspect de la consommation énergétique des bâtiments.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver la conclusion du Préavis 10/2025 soit :

1. approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. le Conseiller communal Carmelo Sciascia « Économies d'énergie ».

Le Sentier, le 18 septembre 2025.

Au nom de la commission,

Nicolas Etienne, rapporteur.